

STATU QUO

Le secteur privé changera-t-il la donne en faveur des droits fonciers communautaires ?



**Rapport annuel 2013–2014 de
l'Initiative des Droits et Ressources**



L'INITIATIVE DES DROITS ET RESSOURCES

L'Initiative des Droits et Ressources (RRI) est une coalition mondiale composée de 13 Partenaires et de plus de 140 organisations internationales, régionales et communautaires pour promouvoir des réformes de la tenure, des politiques et des marchés forestiers. L'Initiative des Droits et Ressources encourage la coopération et l'engagement stratégiques de ses Partenaires et Collaborateurs en travaillant ensemble dans les domaines de la recherche et de la défense des droits, et en permettant à des acteurs stratégiques d'unir leurs forces pour susciter des changements sur le terrain. RRI est coordonnée par le Groupe pour les Droits et Ressources, une organisation à but non lucratif basée à Washington, D.C. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.rightsandresources.org.

LES PARTENAIRES DE RRI



LES BAILLEURS DE FONDS DE RRI



Les points de vue présentés dans ce document ne sont pas nécessairement partagés par les organisations qui ont généreusement soutenu ce travail.

DROITS ET RESSOURCES

2013-2014

Nous avons l'espoir de rapporter de bonnes nouvelles et d'annoncer une vague de soutien aux droits fonciers des communautés forestières partout dans le monde en 2013. Mais l'année dernière, en dépit de multiples déclarations encourageantes –provenant de tribunaux, de gouvernements et de quelques-unes des plus grandes entreprises du monde– les progrès accomplis sur le terrain sont restés, malheureusement, très limités.

Pire, des nouvelles recherches révèlent un ralentissement global de la reconnaissance des droits fonciers communautaires dans les pays en développement au cours des six dernières années. Malgré quelques réussites notoires, les législations nouvelles adoptées depuis 2008 sont moins nombreuses que dans les six années précédentes, et ces lois plus récentes sont moins exigeantes que par le passé. Aucune de ces lois ne reconnaît la propriété foncière, et la quantité de terres forestières sécurisées sous propriété communautaire depuis 2008 représente moins de 20% de la quantité sécurisée au cours des six années précédentes.

Ceci est déjà dramatique en soi, mais c'est d'autant plus décevant que, durant la même période, plusieurs initiatives internationales, dont le programme REDD+, s'étaient engagées à soutenir ces droits. Ces initiatives sont peut être trop précoces, mais à ce jour, force est de constater que le statu quo règne, avec plus d'agitation que d'actions concrètes. Également au cours de l'année 2013, plusieurs jugements confirmant les droits des communautés ont été prononcés (souvent à l'encontre de puissants intérêts concurrents), et des mobilisations politiques à certains endroits ont propulsé la crise foncière sur le devant de la scène politique dans de nombreux pays, signe que l'agitation politique liée aux droits fonciers atteint de nouveaux sommets. Des entités multilatérales comme le G8 et la Banque mondiale ont également porté leur attention sur cette crise foncière qui s'aggrave. Tous ces événements constituent une bonne nouvelle, mais ce ne sont que des mots.

Qu'est ce qui pourrait changer la donne en faveur d'actions concrètes sur le terrain ? Le secteur privé est une possibilité. Par sa portée mondiale et son importance économique, un secteur privé éclairé peut, s'il choisit de le faire, rééquilibrer la balance de façon décisive contre une montée de l'accaparement de terres par les entreprises et en faveur des droits fonciers des communautés et des Peuples Autochtones. Les entreprises n'agissent pas par altruisme : la logique commerciale peut les pousser à respecter les droits des populations locales dans un contexte de risques croissants pour leur réputation et leurs chaînes d'approvisionnement de taille mondiale. Quelques-uns des plus grands acheteurs de ressources naturelles et de produits agricoles au monde ont fait d'importantes déclarations concernant les droits fonciers en 2013. Pour eux, il n'y a qu'en étant de bons citoyens corporatifs qu'ils pourront sécuriser leur chaîne d'approvisionnement et prévenir la détérioration de leur réputation. Quelques grands investisseurs publics et privés sont d'accord avec ce constat.

Mais la tendance dominante en 2013 demeure celle des accaparements continus de ressources par les élites locales et les entreprises, avec l'aide de gouvernements soucieux de céder les terres aux investisseurs à peu près dans n'importe quelles conditions. Ceci doit, et peut, changer. Si la pression politique à l'intérieur des pays en développement s'aligne sur les engagements des nouveaux gouvernements et des entreprises éclairées ayant une vision à long terme, les perspectives de clarification et de respect des droits fonciers pourraient être transformées en 2014.

Face à l'année qui commence, nous nous demandons : ces promesses se changeront-elles en actions ? REDD+ va-t-il réellement investir dans les droits des Peuples Autochtones et des communautés locales ? Les organisations et défenseurs de la conservation vont-ils s'engager à respecter et à protéger pleinement ces droits lors du prochain Congrès mondial des parcs ? Et, surtout, le secteur privé va-t-il se joindre à la lutte et faire pencher la balance en faveur des droits fonciers communautaires ?

DÉDICACE

Ce rapport est dédié aux familles et aux communautés des militants pour les droits fonciers qui ont perdu la vie en 2013.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été compilé par Fred Pearce et le personnel du Groupe pour les Droits et Ressources, avec des contributions des partenaires de RRI. Les auteurs remercient Alastair Sarre pour son aide éditoriale inestimable.

Initiative des Droits et Ressources

Washington, D.C.

Copyright © 2014 Rights and Resources Initiative

Reproduction autorisée avec mention de la source.

ISBN 978-0-9833674-9-9

Citer comme suit : Initiative des Droits et Ressources. 2014. *Beaucoup de mots, peu d'action: Le secteur privé changera-t-il la donne en faveur des droits fonciers communautaires ?* Washington, D.C.: Initiative des Droits et Ressources.

Conception et mise en page : Lomangino Studio (www.lomangino.com).

Traduction de l'anglais au français par Alexandra Lefevre.



Imprimé sur papier certifié par le
Forest Stewardship Council™

SYNOPSIS : Droits et Ressources 2013-2014	1
PREMIÈRE PARTIE : Des réformes en suspens mais se concrétiseront-elles sur le terrain ?	5
DEUXIÈME PARTIE : État des droits de tenure foncière en 2013 : Un ralentissement mondial	11
La plupart des terres forestières sont encore revendiquées par les gouvernements	11
Des progrès réduits dans la reconnaissance des droits	12
La portée et la mise en œuvre des lois restent limitées	13
Cela marque-t-il une pause, un ralentissement ou la fin des progrès ?	14
TROISIÈME PARTIE : Aperçu 2013 : des progrès sur plusieurs fronts	15
Plusieurs de victoires judiciaires : la loi est de plus en plus de notre côté	15
Mouvements populaires : crises foncières et remaniements politiques	18
Un nombre croissant d'engagements gouvernementaux mais quelles actions concrètes ?	22
REDD+ : des progrès, mais des menaces accrues sur les droits fonciers	24
Commerce : les grands acheteurs s'engagent, mais d'autres leur prendront-ils le pas ?	25
QUATRIÈME PARTIE : Cinq questions pour 2014	29
Les investisseurs du secteur privé vont-ils s'engager plus largement et contribuer à la solution ?	29
Les droits fonciers occuperont-ils une place de choix dans les Objectifs de développement durable pour l'après 2015 ?	29
Les organisations et défenseurs de la conservation vont-ils s'engager pour le respect des droits fonciers lors du Congrès mondial des parcs ?	30
Le Pérou va-t-il aborder les droits fonciers nationaux pendant l'année où il accueille les négociations internationales sur le changement climatique ?	30
REDD+ et les régimes de droits carbone vont-ils enfin soutenir les droits fonciers locaux ou mettre fin à leur évolution ?	30
<hr/>	
ENCADRÉS	
Encadré 1 : Réponses aux questions clés de l'année 2013	6
Encadré 2 : Activités dangereuses : Augmentation du nombre de militants tués	8
Encadré 3 : Pérou : Fluctuation des droits fonciers	17
Encadré 4 : Libéria : Repartir sur de bonnes bases s'avère difficile	21
Encadré 5 : Capital mondial, concessions locales, risques élevés	26
ILLUSTRATIONS	
Illustration 1: Évolution de la tenure des terres forestières dans les pays à bas et moyens revenus, 2002–2013	11
Illustration 2: Évolution des surfaces sous tenure communautaire dans les pays à bas et moyens revenus, les pays REDD+ et dans les pays hors REDD+	12
Illustration 3 : Nombre de lois relatives à la tenure communautaire forestière créées depuis 2002, par région et par catégorie	13

ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APP	Asia Pulp & Paper
CIFOR	Centre de recherche forestière international
EU	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Plan d'action de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
LMIC	Pays à bas et moyens revenus
ONG	Organisation non gouvernementale
REDD	Programme de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
RRI	Initiative des Droits et Ressources
ODD	Objectifs de développement durable pour l'après 2015
ONU	Organisation des Nations Unies
DV	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts
APV	Accords de partenariat volontaire

Des réformes en suspens mais se concrétiseront-elles sur le terrain ?

Les droits fonciers sont en passe de devenir le nouveau champ de bataille politique et se placent au centre des discussions sur le changement climatique, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la durabilité des entreprises, la « justice selon le genre » (ou *gender justice* en anglais) et même la démocratie en tant que telle. Alors que le monde s'efforce de retrouver sa stabilité financière qu'un nombre croissant de pays d'Afrique et d'ailleurs cherche à reproduire la réussite économique des « tigres » d'Asie, la terre et les autres ressources naturelles sont perçues comme un passeport de sortie de la pauvreté. La « malédiction des ressources », qui par le passé s'appliquait aux ressources précieuses telles que le bois, le pétrole et les minerais, concerne également les terres.¹

Le secteur privé, qui constitue la force dominante dans l'investissement et un acteur politique majeur dans beaucoup de pays, est une source potentielle de transformation sur les droits fonciers communautaires – pour le meilleur ou pour le pire. En 2013, quelques grandes entreprises aux profils publics discrets disposant de financements privés sécurisés ont apparemment échappé à la pression en faveur du changement. Parmi celles-ci, les

compagnies asiatiques du secteur de l'huile de palme à la recherche de nouvelles terres en Afrique, mais aussi le géant alimentaire américain Cargill, accusé en septembre par Oxfam d'avoir acquis en Colombie 30 fois plus de terres que la quantité autorisée par la loi.²

Cependant, d'autres entreprises ont adopté une approche plus progressiste. Autre géant de l'alimentaire, Unilever, a promis de réduire de moitié son impact environnemental d'ici 2020 tout en améliorant les conditions de vie du demi-million de petits exploitants agricoles qui font partie de ses fournisseurs. D'autres acheteurs majeurs de l'agro-industrie ont

« Lorsqu'une entreprise veut s'inscrire dans la durée, sa meilleure stratégie est d'être utile à la société. Cette idée s'est perdue au cours des dernières années, mais nous voulons la remettre au goût du jour, pour l'intérêt de tous ».

— Paul Polman, PDG, Unilever



Les questions suivantes ont été posées dans l'édition 2012-2013 du rapport annuel de RRI sur l'état des droits et ressources (Propriétaires fonciers ou paysans sans terre : Quel choix feront les pays en voie de développement ?).

Les Accords de partenariat volontaire (APV) de l'Union européenne vont-ils transformer la gouvernance forestière ou échouer au premier obstacle ?

Ils ont franchi le premier obstacle, mais il s'en est fallu de peu. De nouvelles recherches conduites par Forest Trends montrent que les APV ont contribué à faire avancer les droits procéduraux (tels que la participation des citoyens dans les processus politiques), mais pas encore les droits substantiels (tels que la réforme de la tenure foncière). La plupart des réformes dans les APV existants en sont encore au stade de la planification. Par ailleurs, des recherches menées par le CIFOR montrent qu'aucune production provenant des forêts communautaires du Cameroun n'est conforme au nouveau système légal introduit suite à l'APV.^a Sans la volonté politique d'inclure des réformes de la tenure foncière dans les APV ou la pression des consommateurs sur les gouvernements de l'UE, on ne voit pas comment ce processus pourra réellement déclencher une transformation de la gouvernance.

Le Myanmar peut-il s'ouvrir au reste du monde sans assister au pillage de ses ressources ?

Il est trop tôt pour le dire. La nouvelle administration civile a cherché à attirer des investissements étrangers sur ses terres et ses ressources naturelles, mais ces politiques ont généré un large mécontentement dans le pays car perçues comme favorables aux entreprises et aux élites locales. Il risque de s'avérer difficile de parvenir à un accord national sur les droits fonciers. Malgré quelques signes de progrès, certains conflits existent de longue date : par exemple, lorsque les villageois du delta de l'Irrawaddy ont affronté la police en février (heurts qui ont causé la mort d'un officier et fait 46 blessés), leur colère prenait racine dans la confiscation des terres par les entrepreneurs survenue en 1996. S'il entend construire une paix durable, le gouvernement du Myanmar va devoir reconnaître les systèmes autochtones de tenure foncière, notamment ceux des groupes ethniques minoritaires, et prendre au sérieux leurs préoccupations foncières.

Les Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (DV) vont-elles changer les pratiques ?

Peut-être, mais ce n'est pas encore le cas. En 2013, le G8 a lancé des partenariats avec sept pays africains pour les aider à mettre en oeuvre les DV. Les entités de l'ONU et la centaine de gouvernements nationaux qui ont approuvé les DV en 2012 se sont ainsi

engagés à encourager la réforme des régimes fonciers, mais les déclarations ne vont pas à elles seules modifier le statu quo, et la mise en œuvre des directives se limitait déjà à l'année 2013. Quoi qu'il en soit, leur existence reste un signe fort de progrès.

La Banque mondiale soutiendra-t-elle pleinement les droits fonciers locaux ?

Pas en 2013. La Banque mondiale a fait quelques pas importants l'année dernière. Elle a reconnu le risque associé aux acquisitions de terres à grande échelle et le rôle essentiel d'un accès sécurisé aux terres dans la réalisation du développement durable, promis de soutenir les DV, et s'est engagée à renforcer les garanties. La prochaine étape pour traduire ces mots en actions est entre les mains du Fonds pour le carbone de la Banque mondiale, qui développe actuellement le principal système d'achat de réductions d'émissions de carbone issu des pays en développement —et dont l'approche a été ravivée par des décisions prises en novembre, lors des discussions sur le climat à Varsovie. Malheureusement, il est impossible de voir clairement les conséquences des dispositions du cadre méthodologique du Fonds Carbone sur les droits légaux et coutumiers existants que les populations locales exercent sur les terres et les ressources.

Les négociations concernant les objectifs de développement des Nations Unies pour l'après-2015 vont-elles devenir un instrument en faveur du contrôle démocratique des ressources naturelles ?

Les négociations sont prometteuses, mais les objectifs n'ont pas encore été établis. Le groupe de haut niveau des Nations Unies qui travaille sur les Objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015 a admis la nécessité d'un objectif fort sur les droits fonciers. Ce groupe, co-présidé par le Premier Ministre britannique David Cameron, la Présidente du Libéria Ellen Johnson Sirleaf, et le Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono, a affirmé qu'il mettrait un accent particulier sur les droits fonciers des femmes. Il n'y pas encore de cible spécifique établie pour les droits fonciers, mais les organisateurs de la conférence de septembre 2013, RRI, Oxfam, la Coalition internationale pour l'accès à la terre, l'UICN, HELVETAS Swiss Intercooperation, l'Institut mondial des ressources et l'Institut international pour l'environnement et le développement, ont appelé à multiplier par deux le nombre de terres placées sous la propriété ou la gestion des communautés locales d'ici 2018.

Faut-il voir dans les retards répétés de l'élargissement de REDD+ une menace ou une opportunité pour une meilleure gouvernance forestière ?

Les retards sont terminés. L'accord de Varsovie a fait l'effet d'un électrochoc sur la communauté REDD+. Le débat porte désormais sur les activités à privilégier et sur la façon de faire de réels progrès. Trouver des moyens d'établir des droits carbone dans des pays où la propriété sur la terre et sur les forêts est déjà bien souvent contestée et où les cadres juridiques sur le carbone sont rares, risque d'être difficile. Cela requiert de donner la priorité aux droits des Peuples Autochtones et des communautés locales.

^a Julve, Cecelia et al. 2013. Forêts communautaires camerounaises et Plan d'action « Forest Law Enforcement, Governance and Trade » (FLEGT) : quel prix pour la légalité ? Bois et Forêts des Tropiques. 317(3), p. 71-80. orbi.ulg.ac.be/browse?type=author&value=Cerruti%2C+Paolo+Omar.

ACTIVITÉS DANGEREUSES: AUGMENTATION DU NOMBRE DE MILITANTS TUÉS



L'année dernière nous avons rapporté qu'en décembre 2012, le leader militant social laotien, Sombath Somphone, avait été enlevé dans la rue après avoir été repéré par la police. Cela s'est produit un mois après qu'il se soit attiré l'inimitié des autorités en organisant un forum citoyen durant lequel les villageois se sont plaints d'avoir perdu leurs terres

au profit des exploitants de caoutchouc. Il n'a pas été revu depuis, mais il n'a pas été oublié non plus. En novembre 2013, les partenaires européens du gouvernement laotien ont exprimé, lors d'une table ronde à Vientiane, leur « profonde inquiétude concernant la sécurité et le bien-être [de Sombath] » et ont appelé le gouvernement à « conduire une enquête exhaustive et transparente ».^a

Entre-temps, la liste des personnes tuées du fait de leur militantisme en faveur des droits fonciers n'a cessé de croître en 2013. En voici quelques-unes :

- Adelinda Gómez Gaviria, fondatrice du Processus des femmes du massif colombien, qui défendait les droits fonciers des paysans. Elle a été assassinée en septembre à la suite d'une campagne contre une mine exploitée par AngloGold Ashanti. Elle avait récemment reçu des menaces de mort lorsqu'elle organisait un forum de paysans sur l'exploitation minière.^b
- César García, un autre militant colombien contre l'industrie minière et président d'un groupe de paysans appelé Conciencia Campesina. Il a été tué par balle cinq semaines après Adelinda Gómez, alors qu'il guidait une lutte locale contre la mine d'or à ciel ouvert

émis des promesses similaires en cours d'année, notamment Coca-Cola, Wilmar et Nestlé. La question de savoir s'ils tiendront ces promesses, et quelles seront les implications pour les droits fonciers locaux, reste posée.

Cela dépendra en grande partie des gouvernements, dont beaucoup revendiquent un contrôle légal sur la plupart des terres, en ignorant trop souvent la volonté des populations et en maintenant le statu quo par le biais de leurs armées, politiques et pratiques corrompues. Les entreprises multinationales entrent aujourd'hui dans le jeu. En Afrique, de nombreux gouvernements semblent enclins à céder de grandes étendues de terre aux compagnies du Sud-Est asiatique qui exploitent l'huile de palme, et il y a des signes alarmants d'une volonté de faire taire les critiques. Au Gabon, par exemple, Marc Ona Essangui, fondateur de l'ONG Brainforest et lauréat du Prix Goldman en 2009 pour ses campagnes environnementales, a été condamné en mars pour diffamation. Son crime était d'avoir accusé des

de La Colosa, exploitée par la même compagnie. César avait persuadé nombre de paysans locaux de ne pas vendre leurs terres. La compagnie a condamné les deux crimes.^c

- Elisa Lascona Tulid, leader paysanne militant en faveur de la réforme foncière dans la province de Quezon, aux Philippines. Elle a été tuée par balle en octobre, à bout portant, alors qu'elle marchait dans la rue avec son mari et leur jeune fils. Il a été rapporté que l'homme accusé de son assassinat était associé à un autre homme, auquel s'opposait la militante dans un conflit foncier de longue date.^d
- Le militant environnemental thaïlandais Prajob Nao-opas. Il a été reçu quatre impacts de balle dans une station service non loin de Bangkok, en février. Il avait été suivi pendant des semaines, suite à sa campagne pour dénoncer le déversement d'effluents industriels sur des terres agricoles.^e
- Le militant social Nurlan Oteuliev, membre du Fonds social Tabighat [Nature] du Kazakhstan. Il a été tué par balle en février suite à son opposition aux projets immobiliers à l'origine du déboisement et de l'accaparement de terres dans les environs de la plus grande ville du pays, Almaty.^f

^a Les Partenaires du développement. 2013. Vientiane, le 19 novembre. www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/258988/2013_eu_rtm_statement.pdf.

^b Claps, Luis Manuel. 2013. Leader opposed to Colombian mining project murdered. North American Congress of Latin America. Le 12 novembre. www.nacla.org/blog/2013/11/12/leader-opposed-colombian-mining-project-murdered.

^c AngloGold Ashanti. 2013. Anglogold Ashanti Colombia deplora asesinato de líder Comunal De Cajamarca. www.anglogoldashanti.com.co/saladeprensa/DocsComunicadosPrensa/BOLETIN%20ANGLOGOLD%20ASHANTI%20COLOMBIA%20NOVIEMBRE%203.PDF.

^d FIDH. 2013. Philippines: Killing of Ms. Elisa Lascoña Tulid. Le 11 novembre. www.fidh.org/en/asia/Philippines/14241-philippines-killing-of-ms-elisa-lascona-tulid.

^e Hodal, Kate. 2013. Murder of environmentalist 'highlights Thailand's failure to protect activists'. Guardian Online. Le 27 février. www.theguardian.com/world/2013/feb/27/murder-environmentalist-thailand-failure?CMP=tw_t_gu.

^f BBC Mundo. 2013. Aparece muerto activista medioambiental en Kazajistán. Le 11 mars. www.bbc.co.uk/mundo/ultimas_noticias/2013/03/130311_ultnot_kazajistan_activista_ar.shtml.

fonctionnaires gouvernementaux d'entretenir des liens de corruption avec Olam International, qui cherche à acquérir des terres dans le pays.³

Cependant, des changements sont à l'œuvre. Alors que les systèmes traditionnels de propriété et de gestion des terres rurales et forestières se voyaient menacés, un nombre croissant de communautés a contracté en 2013. Le présent rapport met en exergue les victoires judiciaires, les actions civiles et les initiatives internationales qui ont fait pression sur les gouvernements en 2013 pour qu'ils adoptent et mettent en œuvre des réformes foncières. Nous avons identifié de grandes évolutions potentielles amorcées en Inde, en Indonésie et ailleurs.

Nous avons également constaté une confrontation accrue entre les élites nationales traditionnelles, les entreprises multinationales et les communautés

locales sur la question des terres. Il s'agit d'une époque dangereuse pour les droits fonciers communautaires, mais les dés ne sont pas forcément jetés. La reconnaissance des droits fonciers communautaires, dans le cadre de réformes foncières plus larges, pourrait être bénéfique pour toutes les parties. Une entreprise dont la réputation et la marque sont détériorées pour être associées à des abus concernant les droits fonciers est une entreprise qui a perdu de la valeur. Une entreprise qui ne cherche pas à s'approvisionner de façon durable en matières premières est une entreprise en risque permanent. Les communautés dont les droits aux terres et aux ressources sont garantis par les gouvernements abritent des citoyens satisfaits et des partenaires potentiels pour les entreprises. Les communautés mécontentes sont des handicaps pour toutes les parties concernées.

Cette vérité est de plus en plus partagée en 2013. Les entreprises de l'agro-industrie et du secteur minier, et leurs investisseurs, ont commencé à reconnaître publiquement les risques que comportent les conflits liés aux terres et aux ressources pour leurs chaînes d'approvisionnement, leur réputation et leurs profits. Nous pensons que ce changement pourrait également modifier l'état d'esprit des gouvernements jusqu'ici plutôt obstinés.

Mais les déclarations d'intention et les promesses publiques ne sont pas suffisantes. Les entreprises et les gouvernements ont le choix entre un conflit perpétuel avec les communautés concernées et une nouvelle ère de coopération. Les organisations internationales doivent aussi considérer ceci sérieusement et investir davantage dans la sécurisation des droits fonciers. Il n'y a pas de temps à perdre car, au vu d'autres tendances indiquant un ralentissement des réformes, les conditions permettant de transformer et d'améliorer les droits fonciers au niveau mondial pourraient ne plus jamais se présenter de façon aussi prometteuse.

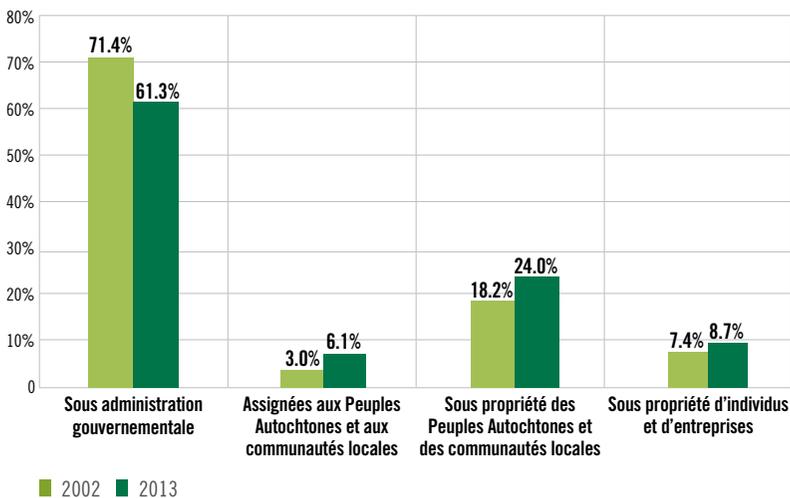
État des droits de tenure foncière en 2013 : Un ralentissement mondial

La plupart des terres forestières sont encore revendiquées par les gouvernements

En 2013, plus de 513 millions d'hectares de forêts dans le monde étaient aux mains des Peuples Autochtones et des communautés locales en vertu d'un système légal de propriété ou de contrôle communautaire. Cependant, il apparaît que les gouvernements revendiquent toujours massivement leur propriété sur les terres forestières. Dans les pays à bas et moyens revenus, les gouvernements ont revendiqué plus de 61% des terres forestières en 2013, chiffre en baisse par rapport aux 71% de 2002, et les terres forestières placées par la loi sous propriété ou contrôle communautaire (« assignation ») sont passées de 21% en 2002 à plus de 30% en 2013 (sur la base d'un échantillon couvrant environ 85% des forêts dans les pays à bas et moyens revenus). La proportion de forêts appartenant à des individus ou des entreprises peu plus de 1% uniquement pendant cette période, mais cette estimation ne tient pas

Illustration 1

Évolution de la tenure des terres forestières dans les pays à bas et moyens revenus, 2002–2013



compte des affectations à grande échelle dans le cadre de concessions industrielles, ceux-ci prenant souvent la forme de baux à long terme et non de transferts de propriété.

La variation dans les droits fonciers forestiers est considérable au niveau régional. En Amérique latine, les communautés possèdent ou contrôlent désormais plus de 39% des forêts. Ceci contraste drastiquement avec le cas de l’Afrique subsaharienne, où moins de 6% des forêts est sous le contrôle des communautés et aucune n’est enregistrée sous leur propriété.⁴ Dans les pays largement boisés du bassin du Congo, les gouvernements contrôlent plus de 99% des forêts. En Asie, l’essentiel des forêts sous la propriété des communautés se concentre sur deux pays seulement, la Chine et la Papouasie-Nouvelle Guinée. L’Inde représente à elle seule près de 82% de la part régionale des terres forestières placées sous contrôle communautaire (donc moins sécurisées).

Des progrès réduits dans la reconnaissance des droits

La surface de terres appartenant ou assignées à l’usage des Peuples Autochtones et des communautés locales dans les pays à bas et moyens revenus a davantage augmenté entre 2002 et 2008 qu’entre 2008 et 2013. La quantité de terres forestières sécurisées sous propriété communautaire depuis 2008 correspond à moins de 20% des terres sécurisées dans les six années précédentes. Les décisions prises par les pays pour mettre en oeuvre des initiatives REDD+⁵ (qui considèrent souvent la sécurité foncière comme une condition clé de leur réussite) n’ont pas modifié ce schéma.

L’analyse des cadres juridiques conduite par RRI a produit des résultats similaires. Dans les années 2002 à 2013, 24 cadres juridiques reconnaissant une forme de tenure communautaire des forêts ont été adoptés dans un échantillon de 27 pays (qui représentent environ 75% de la surface boisée

Illustration 2

Evolution des surfaces sous tenure communautaire dans les pays à bas et moyens revenus, les pays REDD+ et les pays hors REDD+

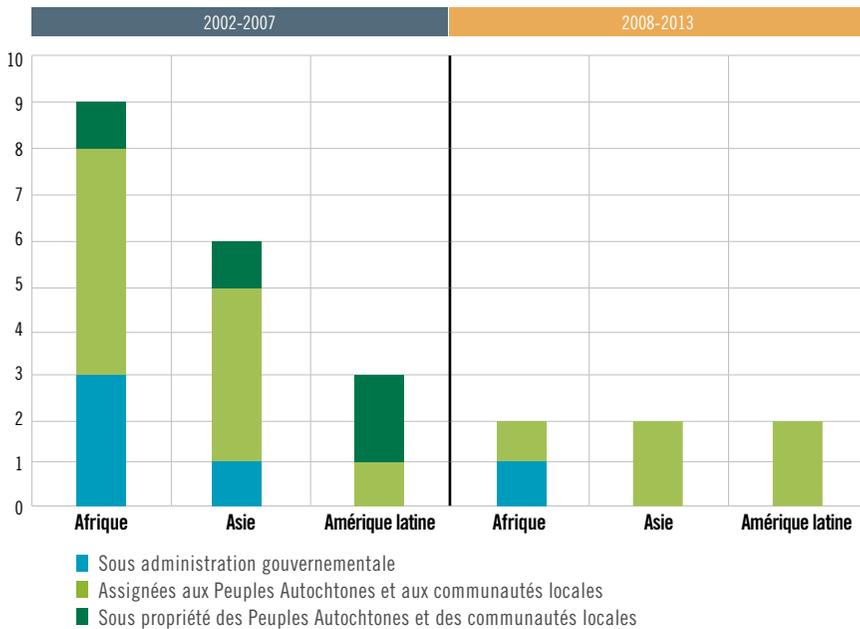
	Assignées aux Peuples Autochtones et aux communautés locales		Sous propriété des Peuples Autochtones et des communautés locales	
	2002-2008	2008-2013	2002-2008	2008-2013
LMICs	+26.8	+19.7	+66.7	+11.2
dont				
REDD+ Pays	+19.3	+16.7	+50.3	+9.3
Non-REDD+ Pays	+7.5	+3.0	+16.5	+1.9

dans les pays en développement). Dix-huit de ces cadres juridiques ont été créés entre 2002 et 2007, et seulement six entre 2008 et 2013.

La sécurisation des droits reconnus est également plus faible. Sur les 18 nouveaux cadres juridiques créés entre 2002 et 2007, quatre reconnaissent les droits de propriété communautaire et dix assignent les terres forestières à l'usage des communautés. Quatre de ces cadres ne reconnaissent aux communautés aucun contrôle significatif sur les ressources qui restent par conséquent sous administration gouvernementale. Des six nouveaux cadres juridiques créés entre 2008 et 2013, cinq placent des terres forestières sous le contrôle des communautés, un s'avère assez faible pour laisser les terres forestières sous administration gouvernementale, et **aucun ne va jusqu'à reconnaître des droits de propriété**.

Illustration 3

Nombre de lois relatives à la tenure communautaire forestière créées depuis 2002, par région et par catégorie



La portée et la mise en œuvre des lois restent limitées

Nombre de lois adoptées ne reconnaissent que des droits faibles et ne s'appliquent qu'à des zones limitées. Par exemple, seuls 32% des cadres juridiques visant à sécuriser les droits communautaires dans le monde (dont l'essentiel se trouve en Amérique latine) reconnaissent suffisamment de droits pour être considérés comme reconnaissant la propriété des Peuples

Autochtones et des communautés locales. En Afrique sub-saharienne, non seulement la surface des forêts communautaires est plus limitée que dans d'autres régions, mais les cadres juridiques qui ont été appliqués sur le terrain tendent à reconnaître un ensemble plus limité de droits.

Cela marque-t-il une pause, un ralentissement ou la fin des progrès ?

Ces conclusions indiquent que le rythme des réformes ralentit, malgré le fait que la communauté internationale reconnaisse de plus en plus le caractère central des réformes foncières dans une vaste gamme d'objectifs liés à la sécurité alimentaire, à la justice sociale, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement. Malgré l'attention accordée aux régimes fonciers dans les discussions relatives à REDD+, les initiatives REDD+ ne parviennent pas encore à se traduire mondialement par des augmentations substantielles de la surface placée sous la propriété ou le contrôle des Peuples Autochtones et des communautés locales. En même temps, la surface globale de forêts couvertes par des concessions industrielles est considérable et en pleine augmentation. La Coalition internationale pour l'accès à la terre a identifié plus de 203 millions d'hectares ayant fait l'objet d'acquisitions foncières entre 2000 et 2011.⁶ Les moteurs de la demande en ressources rares s'inscrivent sur le long terme, ce qui signifie que la pression exercée sur les terres communautaires ne va pas aller en diminuant.

Ces tendances soulignent l'urgence de traduire en 2014 les mots en actions.

Aperçu 2013 : des progrès sur plusieurs fronts

Comme l'indiquent les conclusions esquissées dans la deuxième partie, on constate un ralentissement du rythme des réformes de tenure forestière, en dépit du caractère central de ces réformes dans une vaste gamme d'objectifs liés à la sécurité alimentaire, à la justice sociale, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement. Heureusement, il y a eu en 2013 de nombreuses déclarations encourageantes de la part d'acteurs clés dans la lutte pour sécuriser les droits fonciers locaux, ce qui fait naître l'espoir de voir plusieurs de ces promesses se concrétiser en 2014.

Plusieurs victoires judiciaires : la loi est de plus en plus de notre côté

Avec ces tendances de la tenure forestière pour toile de fond, une série de retournements judiciaires opérés par des tribunaux nationaux offre la possibilité d'inverser le ralentissement mondial de la reconnaissance des droits fonciers communautaires. Plus que jamais dans l'histoire récente, les juges ont soutenu les communautés locales en sécurisant leurs terres et leurs ressources naturelles durant l'année 2013.

En mai, la Cour constitutionnelle d'Indonésie a annulé la propriété revendiquée par le gouvernement sur les forêts coutumières. La victoire remportée par l'Alliance des Peuples Autochtones de l'Archipel (AMAN) a réaffirmé les droits des autochtones sur les terres forestières et établi une distinction claire entre les forêts coutumières et celles appartenant à l'État. AMAN contestait la façon dont l'État avait parcellisé les forêts coutumières au profit d'entreprises d'exploitation agricole ou minière. La Cour a décidé que « les membres des sociétés coutumières ont le droit (...) d'utiliser les terres pour satisfaire leurs besoins personnels et familiaux ».⁷

Le ministère des forêts à Jakarta a accepté le jugement. Mais les militants craignaient que les autorités locales, qui jouissent d'un niveau élevé d'autonomie en Indonésie, ne le contournent en adoptant leurs propres dispositions sur ce qui constitue une terre coutumière. AMAN a donc déclaré son intention de cartographier environ 40 millions d'hectares de forêts coutumières d'ici 2020, et en avait déjà répertorié près de sept millions en 2013.⁸

La Cour suprême de l'Inde a adopté une position similaire en 2013. En avril, elle a soutenu l'action en justice de la communauté Dongria Kondh contre une mine géante de bauxite exploitée par l'entreprise britannique Vedanta Resources dans les collines Niyamgiri d'Odisha (anciennement Orissa). Les juges ont statué qu'aux termes de la Loi de 2006 sur les droits forestiers, personne ne peut prendre les terres des communautés dans les zones tribales sans leur approbation. Leurs terres sont « une dotation imprescriptible », a affirmé le tribunal, et les communautés « ont le droit de maintenir leur relation spirituelle distinctive avec les terres qu'elles possèdent traditionnellement ou qu'elles utilisent ou occupent de quelque façon que ce soit ».⁹

La décision de la Cour suprême de l'Inde a des répercussions majeures pour les activités minières, industrielles et agricoles dans le pays, d'autant plus depuis l'adoption en août de la loi relative au Droit à une indemnisation juste et transparente dans les acquisitions, à la réhabilitation et à la relocalisation. Cette loi est le résultat de la pression soutenue exercée par des groupes de paysans, incluant des protestations massives à Delhi auxquelles nous avons fait référence l'année dernière. Si la loi ne reconnaît pas les droits de tenure coutumière sur les terres communales, elle impose une plus grande transparence pour les acquisitions de terres agricoles et donne aux communautés de nouveaux droits leur permettant de remettre en cause ces acquisitions et d'obtenir des indemnisations si elles sont maintenues.

D'autres tribunaux ont à leur tour interprété des lois foncières existantes de façon favorable aux communautés en 2013 :

- En mars, la Cour des droits des hommes et des peuples de l'Union africaine a ordonné au gouvernement kenyan de stopper l'expulsion du peuple Ogiek de sa forêt ancestrale de Mau. La forêt de Mau a été le terrain d'affrontements violents après les élections de 2007, lorsque les politiciens gouvernementaux ont distribué des terres Ogiek à leurs partisans.¹⁰ Après le jugement, les Ogiek, qui sont l'un des cinq groupes autochtones reconnus au Kenya, ont officiellement adopté leurs pratiques foncières coutumières sous forme d'arrêtés légalement applicables.¹¹ Cependant, le gouvernement kenyan persistait par ailleurs à essayer de déplacer hors de leurs terres les habitants autochtones des forêts Embobut, dans l'ouest du Kenya.¹²
- En juin, les bushmen du Ranyane ont convaincu la Haute Cour du Botswana d'empêcher les autorités de les expulser de leurs terres au prétexte du supposé blocage d'un nouveau couloir de faune sauvage. Les bushmen ont nié un tel blocage et ont affirmé que leur terre était en fait convoitée par des éleveurs locaux.¹³ Suite au jugement, les bushmen se sont plaints des représailles prises à leur encontre par le gouvernement, qui avait suspendu l'approvisionnement en denrées essentielles, telles que le diesel employé dans leurs pompes à eau.¹⁴
- En juillet, une cour d'appel du Belize a invalidé une requête gouvernementale a reconnu les droits de 38 communautés maya sur leurs terres communales.



Les conflits fonciers atteignent un point de crise au Pérou, avec l'interprétation des lois au centre des disputes. Les concessions accordées par les organismes gouvernementaux pour l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz dans le bassin amazonien sont contraires aux droits des habitants locaux, et notamment des communautés qui ont opté pour l'isolement.

Depuis 2005, la loi péruvienne reconnaît les droits des communautés ayant choisi de rester isolées et interdit l'exploitation des ressources naturelles lorsque celle-ci porterait atteinte à leur isolement. Le ministère de la culture a indiqué en juillet que quatre millions d'hectares

devraient être mises de côté pour ces communautés. L'organisation nationale autochtone AIDESEP a indiqué que des concessions pétrolières et gazières sont déjà présentes dans quatre des régions devant être mises à l'écart. Cependant, les entreprises insistent sur le fait qu'il n'y a pas de populations isolées dans ces régions.^a

En novembre, l'État a donné le feu vert pour l'exploitation des réserves de pétrole dans l'une de ces régions près de la frontière équatorienne, connue sous le nom de parcelle 67. Mais en décembre, le gouvernement a lancé des études visant à formaliser les réserves autochtones proposées, et ce geste a été perçu comme une étape importante. Des plans pour l'expansion du projet gazier Camisea vers le Sud-Est, dans la parcelle 88, subsistent et ils se superposent à des terres occupées par deux groupes isolés. En août, après l'intervention du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, le ministère de la culture a décidé une halte temporaire.^b

En mai, Global Witness a indiqué qu'une nouvelle autoroute projetée dans l'Amazonie péruvienne traverserait les terres occupées par des Peuples Autochtones qui vivent en isolement volontaire. Le résultat final de ces conflits reste incertain. Mais le gouvernement se trouvera en 2014 sous le feu des projecteurs car il accueillera en décembre la prochaine ronde de négociations climatiques des Nations Unies à Lima.^c

^a Hill, David. 2013. Oil extraction to take place in proposed Amazon tribe reserve. Guardian Online. 26 novembre. www.theguardian.com/environment/andes-to-the-amazon/2013/nov/26/oil-extraction-amazon-tribe-reserve.

^b Forest Peoples Programme. 2013a. Peru's Culture Ministry blocks expansion of country's biggest gas project – but for how long? 5 décembre. www.forestpeoples.org/topics/extractive-industries/news/2013/12/press-release-peru-s-culture-ministry-blocks-expansion-cou.

^c Global Witness. 2013. Rocky road. www.globalwitness.org/sites/default/files/libraryRockyRoad_GlobalWitness_lo.pdf. http://www.globalwitness.org/sites/default/files/RockyRoad_GlobalWitness_lo.pdf

Cependant, le résultat final de cette bataille judiciaire reste incertain, car la cour a également statué que le gouvernement n'a pas la responsabilité de sécuriser ces droits communautaires.¹⁵

- Au Brésil, les juges fédéraux ont ordonné l'arrêt des travaux de construction d'un barrage sur la rivière Teles Pires en septembre, et ceux d'une mine d'or sur la rivière Xingu en novembre. Dans les deux cas, les juges ont signalé des vices de procédure dans l'évaluation des impacts sur les modes de vie des Peuples Autochtones telle que l'exige la Constitution fédérale brésilienne.¹⁶

Alors que les juges tranchent de plus en plus en faveur des communautés au regard des lois foncières, ils sont souvent limités par des lois qui ne reconnaissent pas suffisamment de droits pour sécuriser une véritable propriété. Des lois plus nombreuses et de meilleure qualité sont nécessaires. Il y a également beaucoup à faire pour réconcilier les droits fonciers des communautés avec des lois contraires qui octroient à des étrangers des droits sur leurs terres. En Bolivie, par exemple, une nouvelle loi minière a été adoptée sans aucune exigence concernant l'obligation des prospecteurs de consulter préalablement les communautés autochtones.¹⁷

Étant donné que la mise en œuvre des lois foncières existantes est aussi un problème majeur dans beaucoup de pays, l'action de défense est cruciale. Une évolution importante en 2013 a été l'augmentation du partage de jurisprudences par des groupes comme le Forest Peoples Programme, Namati (un réseau de défenseurs judiciaires), et un nouveau réseau d'avocats spécialisés dans les droits fonciers communautaires établi en 2013 à l'École Ateneo d'administration publique des Philippines.

Mouvements populaires : crises foncières et remaniements politiques

En 2013, les questions relatives à la terre sont devenues prépondérantes dans plusieurs agendas politiques nationaux en faisant leur apparition au cœur des campagnes électorales au Cambodge, en Inde, en Indonésie, au Népal et ailleurs. Alors qu'une ruée croissante sur les terres rencontrait une opposition civile grandissante, des mobilisations en masse sur l'enjeu foncier se sont placées au centre des politiques nationales. Au cours de l'année, on a pu observer que de telles mobilisations produisent des résultats, car nombre de gouvernements ont pris des mesures pour arrêter les accaparements impopulaires et trancher sur des conflits fonciers de longue date. Il convient à ce sujet de mettre en exergue les gouvernements de plusieurs pays aux économies émergentes, dont le comportement suggère, aux yeux des optimistes, le développement d'une nouvelle norme en faveur d'une plus grande équité foncière.

En mai, le Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono a prolongé de deux ans un moratoire sur les nouvelles concessions de terres qui prévoit l'abattage de forêts primaires.¹⁸ En seulement quelques semaines, de grandes entreprises d'exploitation forestière promettaient de « stopper la déforestation » et de prendre en compte les droits fonciers des communautés (voir ci-dessous la section « Commerce: les grands acheteurs s'engagent, mais d'autres leur prendront-ils le pas ? »).

Des doutes subsistent néanmoins. Le Président Yudhoyono arrive au terme de son second (et dernier) mandat, et certaines sphères le voient comme un canard boiteux ayant un pouvoir limité face à une autonomie régionale croissante. Il n'est absolument pas sûr que ces avancées seront maintenues au-delà de son mandat.

La Chine est également source d'inquiétude. En janvier, le gouvernement de Beijing a répondu à la croissante agitation rurale en annonçant des programmes de réforme radicaux, comprenant un inventaire complet des terres et une cartographie des droits fonciers des paysans.¹⁹ Ensuite, les autorités ont annoncé l'intention d'abolir le rôle d'intermédiaires que jouent les gouvernements locaux dans les transactions foncières, ceci ayant souvent conduit à des détournements par des fonctionnaires de bas rang.²⁰

Mais la façon dont la Chine va tenir de telles promesses reste floue, vue l'expansion urbaine et les projets d'infrastructure en cours qui consomment actuellement la moitié de la production mondiale en acier et ciment.²¹ Quelques jours seulement après l'annonce du gouvernement, les villageois de Guangdong défendaient physiquement leurs terres contre des escrocs venus se les approprier au nom du « développement ».²²

En Afrique, deux cas ont révélé que les mouvements politiques nationaux, lorsqu'ils bénéficient d'une publicité au niveau mondial, peuvent pousser les gouvernements ainsi placés sous le feu des projecteurs à modifier leur politique. En mai, le gouvernement camerounais a suspendu les opérations d'un projet d'huile de palme sur 73 000 hectares développé par le groupe américain Herakles.²³

Et en septembre, le gouvernement de la Tanzanie a mis un terme à des décennies de tentatives de saisie et de privatisation des terres Massaï lorsqu'il a stoppé les plans d'expulsion du peuple Massaï de la Zone de gibier contrôlé de Loliondo, un couloir de faune sauvage situé à l'est du Serengeti. Dans les années 1990, le gouvernement avait concédé la majeure partie de la zone à un consortium de chasse basé dans le Golfe et, en mars 2013 il a annoncé la reprise des expulsions pour promouvoir le tourisme de safaris.²⁴ Mais face à l'opposition croissante, le premier ministre, Mizengo Pinda, a visité Loliondo et annoncé qu'il abandonnait le nouveau plan de

La corruption flagrante dans les transactions foncières a été de plus en plus dénoncée par la société civile en 2013 et, parfois, les gouvernements ont répondu présent.

La question du genre est une dimension négligée des droits fonciers. La plupart des paysans dans le monde en développement sont des femmes, et il est impossible de concevoir une solution aux problèmes de droits fonciers si elles n'obtiennent pas une part équitable. Mais les avancées sur cet aspect sont rares.

développement touristique et qu'il soutiendrait les droits coutumiers.

D'autres leaders, bien que sous pression, ont répondu de façon plus ambiguë. Au Cambodge, les gens sont descendus dans la rue pour protester contre la spoliation depuis 2009 d'environ deux millions d'hectares de terres appartenant aux communautés, et en particulier contre un ensemble de plantations de canne à sucre.²⁶ La gronde est montée en 2012, et le premier ministre et homme fort du pays, Hun Sen, a annoncé un gel partiel. Cela a été suffisant pour lui permettre de gagner –de peu– les élections générales de juillet 2013, au cours desquelles la politique foncière a occupé le devant de la scène. Cependant, après les élections, les craintes que Hun Sen ne fasse marche arrière sur sa promesse ont commencé à croître.²⁷

La réforme foncière et sa place dans la future constitution ont été au centre du débat lors des élections népalaises de novembre, mais les incertitudes subsistent quant à la façon dont la nouvelle constitution va aborder les droits fonciers.

D'autres zones sont restées soumises à des tyrannies foncières. Dans l'État malaisien de Sarawak, tristement célèbre depuis plusieurs décennies pour sa déforestation et ses abus des droits fonciers, la famille dirigeante Taib conserve à ce jour le contrôle sur les transactions foncières. En 2013, des fonctionnaires gouvernementaux ont été filmés en train d'organiser des paiements clandestins à des membres de la famille en échange de licences pour l'exploitation du bois ou des terres agricoles.²⁸

Mais la corruption flagrante dans les transactions foncières a été de plus en plus dénoncée par la société civile en 2013 et, parfois, les gouvernements ont répondu présent. En novembre, l'Assemblée nationale du Vietnam a approuvé les amendements d'une loi foncière de 2003 en réponse à l'indignation croissante générée par le fait que des fonctionnaires locaux utilisaient les dispositions de la loi pour s'accaparer des millions d'hectares. La loi ainsi amendée interdit aux fonctionnaires de saisir des terres sur le simple prétexte du « développement économique ». ²⁹ Le gouvernement du Libéria lutte également contre la corruption dans les transactions portant sur des ressources (voir Encadré 4).

Dans certains pays, des groupes de petits propriétaires terriens, ralliés par les élites rurales pour lutter contre les droits fonciers et forestiers communautaires et pour s'opposer aux politiques environnementales, constituent une source d'inquiétude. Ceci est apparu comme un problème majeur au Brésil en 2013 lorsque les paysans se sont rassemblés pour mener

LIBÉRIA : REPARTIR SUR DE BONNES BASES S'AVÈRE DIFFICILE



Une levée historique de la Présidente libérienne Ellen Johnson Sirleaf contre les pots-de-vin a mis en lumière l'étendue de la corruption dans son gouvernement en ce qui concerne les transactions sur les ressources. En mai, un audit préliminaire conduit par l'Initiative pour la transparence des industries extractives libériennes, organisme de vigilance du gouvernement, a exposé que la majeure partie des contrats d'exploitation des terres et des ressources naturelles conclus dans le pays au cours des quatre années précédentes, pour un montant total de 8 milliards USD, s'était faite en violation de multiples lois.

Ces violations incluaient par exemple l'octroi d'un demi-million d'hectares de terre aux compagnies d'huile de palme du Sud-Est asiatique Sime Darby et Golden Veroleum sans aucune mise en concurrence. Les deux compagnies ont été accusées d'accaparement de terres en collusion avec des fonctionnaires gouvernementaux.^a

En janvier, des pressions exercées par l'UE et les ONG ont forcé le gouvernement à révoquer des centaines de concessions d'exploitation du bois sur des terres communautaires qui affirmaient pourtant avoir l'aval des communautés, obtenu parfois frauduleusement. Les « permis d'utilisation privée » ont permis à de grandes compagnies d'exploitation forestière de contourner des lois très contraignantes quant à la protection environnementale et au consentement des communautés.^b À la fin de l'année, avec l'annulation des concessions toujours en vigueur, des poursuites judiciaires étaient attendues.^c

Cependant, un autre choc a ébranlé les promesses gouvernementales de mettre le consentement communautaire au centre de la gestion forestière. Il a été révélé que des fonctionnaires avaient également octroyé aux opérateurs de mines et de plantations des droits carbone sur ces terres, alors que les communautés continuaient à y vivre. Parmi les bénéficiaires, Sime Darby et ArcelorMittal, premier exploitant minier du pays, ont tous deux reçu des droits carbone sur les forêts de la province de Nimba.^d ArcelorMittal s'est depuis associé avec le groupe environnemental Conservation International pour identifier les « forêts bio-diverses non protégées » qui peuvent être préservées pour générer des crédits carbone. L'entreprise a défendu cette initiative en disant que les paysans locaux « représentent une menace pour la forêt tropicale de Nimba » et qu'elle souhaitait introduire une agriculture de conservation pour renforcer les stocks de carbone.^e

^a Valdmanis, Richard. 2013. Exclusive: resource deals audit overshadows Liberia anti-graft push. Reuters. 1 mayo. uk.reuters.com/article/2013/05/01/uk-liberia-resources-idUKBRE9400PZ20130501.

^b Sirleaf, Ellen Johnson. 2013. Executive Order No. 44: Protecting Liberian forests by a temporary moratorium on Private Use Permits. 4 enero. www.emansion.gov.lr/doc/Executive%20Order%20_44%20-%20Moratorium%20on%20Private%20Use%20Permits.pdf.

^c Williams, Wade. 2013. Liberia: indictments soon in Liberia's Private Use Permits saga, Forest Agency chief reveals. AllAfrica Online. 24 octubre. allafrica.com/stories/201310250329.html.

^d Tienhaara, Kyla, and Smith, Wynet. 2011. Negotiating carbon concessions in developing countries. Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing. Abril. www.iss.nl/fileadmin/ASSETS/iss/Documents/Conference_papers/LDPI/51_Tienhaara_Smith.pdf.

^e ArcelorMittal. 2013. ArcelorMittal Liberia teams up with Conservation International for community workshops. corporate.arcelormittal.com/news-and-media/news/2013/may/01-05-2013.

Les droits fonciers précaires sont de plus en plus perçus comme une menace à la paix, à la stabilité, à l'éradication de la pauvreté et à l'avancement de la protection environnementale.

une campagne efficace contre le code forestier établi de longue date par le gouvernement. Au Nicaragua, plusieurs membres de l'ethnie Mayagna sont décédés en avril au cours d'une fusillade quand des paysans locaux et des hors-la-loi recrutés par des éleveurs ont envahi la réserve de biosphère de Bosawas, une forêt humide de montagne gérée conjointement par les Mayagna et le gouvernement.³⁰

Par ailleurs, la question du genre est une dimension négligée des droits fonciers. La plupart des paysans dans le monde en développement sont des femmes, et il est impossible de concevoir une solution aux problèmes de droits fonciers si elles n'obtiennent pas une part équitable. Mais les avancées sur cet aspect sont rares. Un nouveau rapport émis par le un groupe de travail et de défense sur les droits fonciers des femmes, Landesa, a établi qu'en Inde seule 1 femme sur 10 dont les parents possédaient une terre agricole a hérité ne serait-ce que d'une portion de cette terre. Cette proportion est restée inchangée pendant toute une génération, et ce malgré l'adoption de lois sur l'égalité des droits d'héritage.³¹

Au Kenya, les droits fonciers des femmes ont été inscrits dans la constitution de 2010. Mais en novembre 2013, les parlementaires ont amendé la loi sur les régimes matrimoniaux pour définir la propriété matrimoniale simplement comme tout bien foncier déjà placé sous le régime de la communauté. Landesa a estimé que cet amendement n'améliore en rien la situation des femmes.³²

Un nombre croissant d'engagements gouvernementaux mais quelles actions concrètes ?

Il y a eu une augmentation des engagements internationaux en faveur des droits fonciers communautaires en 2013. Les droits fonciers précaires sont de plus en plus perçus comme une menace à la paix, à la stabilité, à l'éradication de la pauvreté et à l'avancement de la protection environnementale. Les organes des Nations Unies et d'autres institutions s'empressent d'encourager les réformes foncières, mais la possibilité de voir ces nouveaux engagements avoir des impacts réels reste limitée en 2013.

En juillet, le G8 a lancé des partenariats avec sept pays africains pour les aider à mettre en oeuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers approuvées par plus d'une centaine de nations en 2012. Les partenariats visent à combattre la pauvreté, mais également à aider les investisseurs car « une gouvernance foncière et des systèmes de droits de propriété faibles peuvent [...] faire fuir les acteurs responsables qui cherchent à accéder aux terres pour des investissements productifs ».³³

Aux Nations Unies, le groupe de haut niveau qui travaille sur les Objectifs de développement durable pour l'après 2015 a également admis le besoin d'une cible visant le renforcement des droits fonciers. Sa proposition augmenterait de x% la part des femmes et des hommes, des communautés et des entreprises, avec des droits sécurisés sur la terre, la propriété et d'autres actifs. Le groupe, co-présidé par le Premier Ministre britannique David Cameron, la Présidente du Libéria Ellen Johnson Sirleaf, et le Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono, a affirmé qu'il mettrait un accent particulier sur les droits fonciers et la propriété des femmes.³⁴

Le Président de la Banque mondiale Jim Yong Kim a déclaré lors de la réunion annuelle de la Banque sur les terres et la pauvreté qui a eu lieu en avril, que la Banque « partage les inquiétudes concernant les risques associés aux acquisitions de terres à grande échelle. Sécuriser l'accès à la terre est essentiel pour des millions de personnes en situation de pauvreté ». La solution proposée par cette institution est d'adopter des « politiques de droits fonciers modernes, efficaces et transparentes ».³⁵ Les critiques se demandent néanmoins si une loi foncière efficace sera toujours une loi foncière équitable.

En juillet, la Banque a rapporté que la croissance économique en Afrique est freinée par la confusion qui règne dans les régimes fonciers. Elle a indiqué que « 90% des terres rurales africaines ne sont pas documentées, ce qui les rend vulnérables à l'accaparement foncier ». La Banque a appelé à une documentation complète des toutes les terres communales et a déclaré que « l'amélioration de la gouvernance foncière est essentielle à la création d'opportunités économiques pour les Africains ».³⁶ Les droits fonciers ont également été au centre du débat sur la propriété et la gestion équitables des forêts. L'année dernière, la nouvelle réglementation européenne sur l'exploitation du bois est entrée en vigueur.³⁷ Depuis le mois de mars, les pays désireux d'accéder aux marchés européens doivent souscrire des accords volontaires qui garantissent la conformité des ventes de bois et comportent un engagement sur la conservation mais aussi l'approbation et l'inclusion des communautés.³⁸

Les pays ayant adhéré au plan d'action FLEGT de l'UE sont le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Ghana, l'Indonésie et le Libéria. Le Honduras, le Guyana, la Malaisie, le Vietnam et plusieurs nations africaines sont actuellement engagés dans la négociation de leurs accords.

Cependant, au cours des premières semaines de mise en œuvre, de larges manquements ont été observés. Des journalistes ont traqué le blanchiment

Une entreprise dont la réputation et la marque sont détériorées pour s'être associée à des abus concernant les droits fonciers est une entreprise qui a perdu de la valeur. Une entreprise qui ne cherche pas à s'approvisionner de façon durable en matières premières est une entreprise en risque permanent.

de bois illégalement abattu en République du Congo et destiné au marché français.³⁹ Global Witness a révélé ensuite qu'au Ghana et au Libéria, des entreprises d'abattage industriel avaient contourné les normes en utilisant des permis réservés aux petits exploitants artisanaux (voir Encadré 4).⁴⁰

Les normes n'ont pas mieux fonctionné du côté des communautés locales. Certains ont signalé avec inquiétude que la complexité de la documentation

Le premier grand défi pour les leaders industriels qui ont émis des promesses en 2013 sera de les tenir en 2014.

exigée pour satisfaire à la réglementation européenne sur le bois pourrait exclure les petits exploitants et les communautés forestières des marchés d'exportation.⁴¹ De plus, le CIFOR a signalé que les nouvelles normes finiraient par rendre impossible aux communautés forestières de se mettre en conformité avec la réglementation sur le bois et donc de s'engager dans une exploitation licite.⁴²

REDD+ : des progrès, mais des menaces accrues sur les droits fonciers

Les Parties aux discussions sur le changement climatique réunies à Varsovie en novembre 2013 ont défini certaines dispositions pour REDD+. La nouvelle donne climatique doit être achevée d'ici 2015 et entrer en vigueur en 2020. REDD+ permettra aux communautés, aux entreprises et à d'autres acteurs de protéger les forêts et de vendre le carbone qu'elles contiennent sous forme de crédits compensatoires aux émetteurs de carbone qui ont des objectifs de réduction à atteindre pour leurs émissions.

Ceci est une bonne nouvelle pour les communautés qui sont capables de bénéficier de droits carbone sécurisés. En 2013, le peuple Païter-Surui, vivant dans l'État de Rondônia en Amazonie brésilienne, a vendu des crédits sur les stocks de carbone de sa forêt au géant brésilien des cosmétiques Natura Cosméticos. Cette toute première transaction de compensation carbone conclue par une communauté autochtone a été certifiée par le Standard carbone vérifié (Verified Carbon Standard), un système largement reconnu de compensation volontaire.

Sur le papier, l'accord des Païter-Surui comprend de solides garanties pour protéger la tenure foncière de la communauté, même lorsque d'autres utilisent les crédits carbone dans des forêts communautaires. Mais beaucoup ont des craintes concernant REDD+. Au Panama, en 2013, des communautés autochtones ont violemment rejeté un projet pilote REDD+ promu par leur gouvernement, de crainte que le processus ne les conduise à perdre leurs forêts.⁴³ En novembre, un rapport émis par le club international de parlementaires GLOBE, a suggéré que ces craintes pourraient être justifiées. GLOBE, a averti qu'un nombre croissant de projets pilotes REDD+ « ne sont pas soutenus par des législations nationales appropriées, ce qui laisse les

communautés forestières dans un vide juridique ». Les crédits carbone pourraient ainsi prendre le pas sur les droits fonciers.⁴⁴

Les doutes concernant REDD+ se sont intensifiés après la publication par la Banque mondiale de son plan d'action pour les 390 millions de dollars de la dotation carbone, dans le cadre de son Fonds de partenariat pour le carbone forestier. Cette dotation a pour objectif d'aider les pays à conserver les forêts et à bénéficier de REDD+. Mais, dans une lettre adressée à la Banque en novembre, 40 ONG majeures ont estimé que les dispositions relatives au nouveau droit de propriété sur le carbone pourraient autoriser le transfert ou la vente de carbone même si ces transactions violent les droits coutumiers ou légaux sur les terres et les ressources. Ces dispositions sont « susceptibles d'ébranler des années de progrès sur les droits de tenure foncière ».⁴⁵

Commerce: les grands acheteurs s'engagent, mais d'autres leur prendront-ils le pas ?

Les entreprises multinationales demeurent parmi les accapareurs les plus visibles de terres et autres ressources. Mais c'est également leur taille considérable qui les rend vulnérables à la désapprobation du public et aux risques éventuels. Des compagnies comme Nestlé, Rio Tinto, SABMiller et Unilever commencent à comprendre que la reconnaissance des droits fonciers communautaires présente un avantage potentiel pour leurs activités et ne constitue pas nécessairement un obstacle : il s'agit d'un moyen pour sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement et protéger leur réputation.

De nombreuses entreprises ont subi une pression publique soutenue en 2013 de la part d'ONG telles que Greenpeace et Global Witness. En réaction, plusieurs d'entre elles ont promis de suivre des standards éthiques plus stricts et de soumettre leurs activités à l'audit des ONG.

En novembre, Coca-Cola, le plus grand acheteur de sucre au monde, a annoncé qu'il n'achèterait plus aux fournisseurs qui ne respectent pas ses directives en termes de protection des droits fonciers locaux. La compagnie a même déclaré : « L'accaparement de terres est inacceptable ».⁴⁶

Le revirement a été provoqué par Oxfam et sa campagne « l'envers des marques » (« Behind the Brands » en anglais). Coca-Cola a annoncé qu'il commanderait des « évaluations externes sur les aspects sociaux, environnementaux et relatifs au respect des droits de l'homme, à commencer par le Brésil, la Colombie, le Guatemala, l'Inde, les Philippines, la Thaïlande et l'Afrique du Sud ». Les deuxième et troisième acheteurs mondiaux de sucre, Pepsi et Associated British Foods, n'ont pas immédiatement suivi Coca-Cola, mais la pression continue.

En février, Asia Pulp & Paper (APP), l'un des plus grands producteurs de papier au monde, épinglé pour avoir rasé les forêts indonésiennes de Sumatra pour approvisionner ses usines, a annoncé l'arrêt immédiat de tout abattage de



Une analyse produite en 2013 par le Munden Project a montré qu'au moins 31% des toutes les concessions foncières pour exploitation commerciale dans les économies en développement

chevauchent avec des terres communautaires. Ceci représente un risque financier majeur, mais non reconnu, pour les entreprises. Selon le fondateur du Munden Project, Lou Munden, « ce que l'on peut apprendre des risques liés à la tenure à partir des données publiquement disponibles n'est que la pointe de l'iceberg ».^a

L'étude Munden a employé la cartographie GIS pour analyser 153 millions d'hectares de concessions dans 12 pays : l'Argentine, le Brésil, le Cambodge, le Cameroun, le Chili, la Colombie, le Libéria, l'Indonésie, la Malaisie, le Mozambique, le Pérou et les Philippines. Elle a permis d'identifier 3 750 concessions chevauchantes, couvrant 48,3 millions d'hectares. En Argentine, l'étude a mis en évidence que 84% des concessions de germe de soja se superposent à des zones revendiquées par les communautés. Les enjeux sont colossaux pour ces entreprises. Les conflits fonciers liés au projet minier géant de Tampakan, aux Philippines, mettent en danger près de 6 milliards de dollars d'investissements.^b

Quoi qu'il en soit, les risques juridiques, de réputation et financiers associés à ces revendications foncières concurrentes figurent rarement dans les évaluations des projets et dans les audits de due diligence. Si c'était le cas, de nombreuses acquisitions de terres à grande échelle destinées à l'exploitation minière, agricole, forestière et à d'autres projets d'investissement ne verraient jamais le jour, et de nombreux conflits seraient évités. De la même façon, résoudre les risques permettrait de conduire un développement plus réfléchi, plus sûr et à plus long terme, un développement qui offrirait certainement beaucoup plus d'avantages, tant aux investisseurs qu'aux hôtes consentants.

^a Lou Munden. Propos exposés lors de la Conférence internationale sur le renforcement des stratégies permettant de sécuriser les droits des communautés à la terre et aux ressources. Interlaken, Suisse, 19—20 septembre 2013.

^b The Munden Project. 2013. Global Capital. Local Concessions. Rights and Resources Initiative. www.rightsandresources.org/documents/files/doc_6301.pdf.

forêts naturelles. Il a également promis que « lorsque de nouvelles plantations seront proposées, APP respectera les droits des Peuples Autochtones et des communautés locales, notamment en reconnaissant les droits fonciers coutumiers ». On ne voit pas pour autant comment cette promesse s'appliquera aux plantations existantes. La promesse d'APP était néanmoins suffisamment convaincante pour suspendre les campagnes de Greenpeace.⁴⁷ L'ONG qui a façonné l'accord, TFT, a qualifié ces annonces de « tournant » pour l'industrie du papier et de la pulpe à papier.⁴⁸

Wilmar, le plus grand négociant d'huile de palme au monde, s'est engagé en décembre à éliminer le déboisement et la destruction des tourbières dans sa chaîne d'approvisionnement et a indiqué qu'il « respecterait les droits de tenure foncière », y compris les « droits individuels et coutumiers de longue date détenus par les communautés autochtones et locales ». Ces promesses vont couvrir toutes ses opérations, a affirmé la compagnie, « y compris celles de ses filiales [...] et de ses fournisseurs externes ».⁴⁹

Ces promesses ont suivi la déclaration faite en novembre par un client majeur de Wilmar, le géant alimentaire anglo-hollandais Unilever, premier acheteur d'huile de palme au monde. Celui-ci a affirmé qu'il allait rompre à partir de 2014 tout lien avec des cas de déboisement en surveillant la traçabilité de l'huile de palme achetée, à commencer par les exploitants individuels.⁵⁰ Certains se sont néanmoins inquiétés du fait que l'engagement d'Unilever pour une traçabilité exhaustive aurait peut-être pour effet de « mettre à l'écart » des petits propriétaires exploitants.⁵¹

Les engagements annoncés par ces leaders industriels en 2013 sont sans précédent, mais leur mise en pratique s'avère parfois difficile. Le géant minier Rio Tinto avait signalé en 2012 qu'il chercherait à obtenir le « consentement libre, préalable et en connaissance de cause » des communautés avant toute exploitation minière. Mais les analystes des actions de l'entreprise ont affirmé en 2013 que cet engagement était tenu « lorsque cela était possible » et, apparemment, seulement avec l'accord des gouvernements d'accueil.⁵²

De nombreuses communautés sont restées sceptiques face à la promesse de Rio Tinto en affirmant, lors de la réunion annuelle de l'entreprise qui s'est déroulée à Londres en avril, que leur consentement n'avait pas été obtenu. Des bergers mongols ont signalé que Rio Tinto continuait à clôturer leurs pâturages et à détourner leurs eaux pour l'immense mine de cuivre et d'or de Oyu Tolgoi dans le désert du Gobi.⁵³ Une coalition d'ONG dont le Sierra Club et l'Alliance mondiale pour les lois environnementales (Environmental Law Alliance Worldwide), a soutenu les bergers de Mongolie et demandé à la Banque mondiale de ne pas soutenir le projet.⁵⁴ Pendant ce temps, en avril, Human Rights Watch a accusé Rio Tinto de déplacer des communautés paysannes pour faire place à d'immenses mines de charbon au Mozambique.⁵⁵

Ainsi, le premier grand défi pour les leaders industriels qui ont émis des promesses en 2013 sera de les tenir en 2014, et pas uniquement sur les problèmes environnementaux qui font la une en Occident, mais aussi sur l'agenda des droits fonciers, où l'inattention ou la collusion des gouvernements alimente le mécontentement envers leurs activités dans le monde en développement. Leur deuxième défi sera de diffuser ces pratiques exemplaires au sein du secteur privé. Reste à voir si leurs concurrents vont appréhender ces promesses comme une opportunité d'avantage compétitif ou comme un modèle à imiter.

Le niveau de respect des droits fonciers et des droits de l'homme dans l'industrie agroalimentaire mondiale demeure lamentablement bas. La pression des financeurs friands de profits à court terme reste un facteur plus décisif dans la prise de décisions exécutive que les objectifs à long terme liés à la durabilité. Ainsi une réforme du secteur financier est-elle également nécessaire.

Les préoccupations éthiques peuvent parfois avoir un impact. En 2013, le fonds de pension du gouvernement norvégien (le plus grand fonds souverain de protection sociale au monde, avec des actifs à hauteur de 710 milliards de dollars) a réagi aux critiques permanentes en retirant ses deniers de 23 entreprises asiatiques du secteur de l'huile de palme, après les avoir accusées d'être responsables de la déforestation et de l'accaparement de terres.⁵⁶

Il est de plus en plus admis que piétiner sans scrupules les droits fonciers communautaires génère un risque financier devant être évité par les investisseurs. Dans ses recherches conjointes avec RRI, le Munden Project a mis en évidence le fait, auparavant ignoré, que l'insécurité foncière expose les entreprises à des risques financiers (voir Encadré 5).

Deux choses sont certaines. D'abord, la surveillance mondiale sur les comportements des principales entités financières va s'intensifier. En mai, Global Witness a révélé que la Deutsche Bank et la Corporation des finances internationales [International Finance Corporation] de la Banque mondiale finançaient des compagnies vietnamiennes de caoutchouc qui sont à l'origine d'une vague d'accaparements de terres et de forêts au Cambodge et en République démocratique populaire du Laos.⁵⁷ Ensuite, cette surveillance croissante peut avoir des résultats en faveur des communautés. En décembre, à la suite de cette accusation, la Deutsche Bank a rompu ses liens avec le baron

vietnamien du caoutchouc et accapareur majeur de terres, Hoang Anh Gia Lai.⁵⁸ La finance peut devenir le talon d'Achille des entreprises les plus opaques et les plus cachées.

La vérité sous-jacente du 21^e siècle est que les entreprises multinationales et leurs investisseurs façonnent la politique internationale et le panorama économique en exerçant une forte influence sur les gouvernements et même sur les organismes internationaux. Si le monde des entreprises considère les droits fonciers locaux comme porteurs de sens, une victoire majeure serait remportée. Si tel n'est pas le cas, on assistera à la multiplication permanente et à l'escalade des conflits.

Si le monde des entreprises considère les droits fonciers locaux comme porteurs de sens, une victoire majeure serait remportée. Si tel n'est pas le cas, on assistera à la multiplication permanente et à l'escalade des conflits.

En ce début d'année 2014, de nouvelles victoires judiciaires, des mouvements populaires, et des engagements de la part du secteur privé et des gouvernements contrastent avec la réalité sur le terrain où on observe un ralentissement de la reconnaissance des droits communautaires sur les terres forestières dans les pays à forêts tropicales. Les questions suivantes sont cruciales pour garantir que les déclarations encourageantes concernant les droits fonciers communautaires se traduisent en actions concrètes en 2014.

Les investisseurs du secteur privé vont-ils s'engager plus largement et contribuer à la solution ?

En 2013, les risques financiers et de réputation encourus par les investisseurs et les entreprises du fait de la confusion juridique qui règne en matière de droits fonciers dans de nombreux pays ont été démontrés. Avant, ces investisseurs et entreprises ont pu voir dans une telle confusion l'opportunité de gains rapides. Mais dès lors que les communautés se mobilisent pour exiger de conserver le contrôle sur leurs terres, et à mesure que les projets abandonnés s'amoncellent, les acteurs du secteur privé doivent reconnaître que le monde compte très peu de territoires inoccupés ou non revendiqués. À moins de vouloir conduire leurs activités tels des camps militaires, avec des gardes armés sur chaque clôture, ils n'ont d'autre choix que d'obtenir le consentement des propriétaires coutumiers avant d'investir sur ces terres. Ouvriront-ils les yeux en 2014 ?

Les droits fonciers occuperont-ils une place de choix dans les Objectifs de développement durable pour l'après 2015 ?

En 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies conclura un accord sur les Objectifs de développement durable (ODD) pour l'après 2015. Le groupe de haut niveau établi pour rédiger les objectifs a reconnu que les droits fonciers devaient être un élément central. En particulier, les ODD doivent reconnaître aux droits fonciers communautaires un statut similaire à celui des droits individuels et reconnaître les droits des communautés à gérer et à tirer profit de leurs terres et de leurs ressources.

Les organisations et défenseurs de la conservation vont-ils s'engager pour le respect des droits fonciers lors du Congrès mondial des parcs ?

Il est de plus en plus évident que la conservation sans consentement est vouée à l'échec, et que la gestion communautaire des terres est plus efficace qu'une protection étatique pour sécuriser les gains de la conservation. En 2012, le réseau mondial d'entités de conservation gouvernementales et non gouvernementales, UICN, a adopté une politique générale relative à la conservation et aux droits de l'homme au service du développement durable afin d'intégrer la prise en compte des droits dans les politiques et programmes de conservation.⁵⁹ Mais les personnes chargées de promouvoir et de gérer les aires protégées vont-elles se plier à cet engagement ? Adopteront-elles une approche de droits dans la gouvernance des aires protégées, y compris les aires établies sans consentement par le passé, lorsqu'elles se réuniront pour la Conférence mondiale sur les parcs en novembre 2014 à Sydney ? Avec deux milliards d'hectares de terres placées sous protection pour leur conservation (dont une grande partie de terres communautaires), la question est importante, et le besoin d'aborder les conflits et de promouvoir des synergies entre les aires protégées et les droits communautaires n'en est que plus clair.

Le Pérou va-t-il aborder les droits fonciers nationaux pendant l'année où il accueille les négociations internationales sur le changement climatique ?

En décembre 2014, le Pérou accueillera les négociations des Nations Unies qui visent à conclure un nouvel accord pour le climat en 2015. Le pays a agi en médiateur actif au cours des négociations et a pris ses propres engagements volontaires sur les émissions. Mais le dossier des droits fonciers risque de saper l'image du Pérou comme négociateur de bonne foi. Comme expliqué dans l'Encadré 3, le Pérou se trouve au milieu d'une série de conflits destructeurs et non résolus concernant les terres forestières. Avant d'accueillir les pourparlers climatiques mondiaux, le Pérou devrait agir pour prévenir l'exploitation forestière, notamment pour l'extraction d'hydrocarbures, lorsque cette exploitation est en conflit avec les droits des communautés, y compris les droits des Peuples Autochtones qui vivent en isolement volontaire.

REDD+ et les régimes de droits carbone vont-ils enfin soutenir les droits fonciers locaux ou mettre fin à leur évolution ?

REDD+ n'a pas encore généré de progrès substantiels concernant la tenure forestière, que ce soit du point de vue juridique ou sur le terrain. Le cadre général de REDD+ comporte de solides garanties concernant la tenure communautaire des terres, mais le défi pour 2014 sera d'assurer l'application effective de ces garanties avant et pendant la mise en œuvre des programmes REDD+. Les pays qui mettent en œuvre REDD+ doivent montrer un

engagement envers les droits fonciers communautaires, et cet engagement doit s'inscrire sur le long terme. Le système d'information devant soutenir ces garanties, qui constitue un moyen clé pour activer les garanties au niveau international, doit encore être rendu opérationnel. Le programme de réduction des émissions du Fonds de la Banque mondiale pour le carbone, qui a la capacité de créer un nouveau droit carbone pouvant avoir des effets sur les droits coutumiers et légaux existants relatifs aux terres et aux ressources, aura des implications qui doivent également être abordées. Ces questions seront au centre du débat d'ici la Conférence climatique des Nations Unies qui se déroulera en décembre au Pérou.

- ¹ Dobbs, Richard et al. 2013. Reverse the Curse. McKinsey. www.mckinsey.com/Insights/Energy_Resources_Materials/Reverse_the_curse_Maximizing_the_potential_of_resource_driven_economies?cid=other-eml-alt-mgi-mck-oth-1312.
- ² Murphy, Peter. 2013. Cargill May Have Broken Law over Colombia Land Buying: Oxfam. Reuters. 27 septembre. www.reuters.com/article/2013/09/27/us-cargill-colombia-idUSBRE98Q04K20130927.
- ³ Dabany, Jean-Rovys. 2013. Gabon Convicts Activist for Defaming Ally of President. Reuters. 30 mars. www.reuters.com/article/2013/03/30/us-gabon-olam-activist-idUSBRE92T04Q20130330.
- ⁴ Les communautés possèdent des terres forestières au Liberia, au Sud Soudan et au Mozambique, mais les données sur l'étendue de ces propriétés ne sont pas disponibles.
- ⁵ Le terme REDD+ désigne le Programme de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers.
- ⁶ Anseeuw, Ward, Liz Alden Wily, Lorenzo Cotula, and Michael Taylor. 2012. Land Rights and the Rush for Land: Findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project. Rome: International Land Coalition. www.landcoalition.org/sites/default/files/publication/1205/ILC%20GSR%20report_ENG.pdf.
- ⁷ Pasandaran, Cameria. 2013. Constitutional Court Annuls Government Ownership of Customary Forests. Jakarta Globe. 17 mai. www.thejakartaglobe.com/news/constitutional-court-annuls-government-ownership-of-customary-forests/.
- ⁸ Jakarta Globe. 2013. Indigenous Peoples Vow to Map Customary Forest. 27 août. www.thejakartaglobe.com/news/indigenous-peoples-vow-to-map-customary-forests/.
- ⁹ Hindu Business Line. 2013. Tribes have Right to Maintain Relationship with Land: SC. 19 avril. www.thehindubusinessline.com/economy/tribes-have-right-to-maintain-relationship-with-land-sc/article4633633.ece.
- ¹⁰ Ground Report. 2013. African Union comes out in Support of Ogiek Land Rights. 19 mars. www.groundreport.com/african-union-in-support-of-ogiek/.
- ¹¹ Forest Peoples Programme. 2013. Chepkitale Ogiek Community Document their Customary Bylaws for the First Time. 26 novembre. www.forestpeoples.org/topics/customary-sustainable-use/news/2013/11/chepkitale-ogiek-community-document-their-customary-by.
- ¹² Forest Peoples Programme. 2013. Urgent Appeal against the Forced Eviction of Sengwer/Cherangany Communities in Kenya. 23 décembre. www.forestpeoples.org/topics/rights-land-natural-resources/news/2013/12/urgent-appeal-against-forced-eviction-sengwerchera.
- ¹³ Lewis, Kim. 2013. Ranyane Bushmen of Botswana Continue to Struggle to Live in Peace on their Land. Voice of America Online. 30 août. www.voanews.com/content/botswana-bushmen-ranyane-land-court-struggle-/1740256.html.
- ¹⁴ Khonani Ontebetse. 2013. Gov't Starts Plan to Starve Basarwa Out of Ranyane. Sunday Standard. 27 octobre. www.sundaystandard.info/article.php?NewsID=18295&GroupID=1.
- ¹⁵ International Rivers. 2013. Federal Judge Suspends Construction of Controversial Teles Pires Dam in Brazilian Amazon. 17 September. www.internationalrivers.org/resources/pr-federal-judge-suspends-construction-of-controversial-teles-pires-dam-8089; et, International Rivers. 2013a. PR: Belo Sun Mining Project Suspended in Brazilian Amazon. 21 novembre. www.internationalrivers.org/resources/pr-belo-sun-mining-project-suspended-in-brazilian-amazon-8154.

- ¹⁶ 7NewsBelize.com. 2013. Long-Pending, Major Maya Judgment Handed Down. 25 juillet. www.7newsbelize.com/sstory.php?nid=26135.
- ¹⁷ LatinoMineria. 2013. Bolivia: New Mining Law Leaves Out Prior Indigenous Consultation for Prospecting and Exploration. 29 juillet. www.latinomineria.com/en/2013/07/bolivia-nueva-ley-minera-no-incluye-consulta-previa-indigena-para-prospeccion-y-exploracion/.
- ¹⁸ Austin, Kemen et al. 2013. Indonesia Extends its Forest Moratorium: What Comes Next? World Resources Institute. 15 mai. www.wri.org/blog/indonesia-extends-its-forest-moratorium-what-comes-next.
- ¹⁹ Su, Wang and Hongxiao, Chang. 2013. Beijing Sets Five-year Target for Laying out Land Use Rights. Caixin Online. 1 février. english.caixin.com/2013-02-01/100488774.html.
- ²⁰ China Digital Times. 2013. Is Land Reform Finally Coming to China? 21 novembre. chinadigitaltimes.net/2013/11/land-reform-finally-coming-china/.
- ²¹ Grammaticas, Damian. 2013. Tensions Flare over Government 'Land Grabs' in China. BBC China Blog. 9 novembre. www.bbc.co.uk/news/blogs-china-blog-24865658.
- ²² Thomson Reuters Foundation. 2013. Ethnic Minority Land Rights Next Hurdle for Myanmar Peace. 8 mai. www.trust.org/item/20130508071750-b1jne.
- ²³ Herakles Farms. 2013. Herakles Farms Suspends Cameroon Operations in Compliance [sic] with the Recently Issued Stoppage Order from the Ministry of Forestry & Wildlife (Minfof). 18 mai. heraklesfarms.com/docs/HeraklesFarmsMINFOFOrderPressRelease18May2013.pdf.
- ²⁴ Patinkin, Jason. 2013. Maasai Fury as Plan to Lure Arabian Gulf Tourists Threatens their Ancestral Land. Guardian Online. 30 mars. www.theguardian.com/world/2013/mar/30/maasai-game-hunting-tanzania?view=mobile.
- ²⁵ Nkwame, Marc. 2013. PM Ends Loliondo Long-Running Conflict. Daily New Online. 25 septembre. www.dailynews.co.tz/index.php/local-news/22696-pm-ends-loliondo-long-running-land-conflict.
- ²⁶ Bradsher, Keith. 2013. Sugar Industry Highlights Conflicts over Trade Pacts and Land. New York Times Online. 30 septembre. www.nytimes.com/2013/10/01/business/international/in-cambodias-cane-fields.html?_r=0.
- ²⁷ Wong, Chun Han. 2013. Activists Doubt Cambodia Pledge to Stop Land Concessions. Wall Street Journal Online. 30 septembre. blogs.wsj.com/searealtime/2013/09/30/activists-doubt-cambodia-pledge-to-stop-land-concessions/.
- ²⁸ Global Witness. 2013a. Corruption in Malaysia Laid Bare as Investigation Catches Sarawak's Ruling Elite on Camera. 19 mars. www.globalwitness.org/library/corruption-malaysia-laid-bare-investigation-catches-sarawak%E2%80%99s-ruling-elite-camera.
- ²⁹ The Economist. 2013. Losing the Plot. 16 mars. www.economist.com/news/asia/21573611-anger-rises-over-corrupt-local-officials-losing-plot.
- ³⁰ Goering, Laura. 2013. Violence Hits Nicaraguan Rainforest as Land Invasions Mount. Thomson Reuters Foundation. 3 mai. www.trust.org/item/20130503143717-fz36w/.
- ³¹ The Hindu Online. 2013. Just One in 10 Women Inherits Land. 28 novembre. www.thehindu.com/news/national/just-one-in-10-women-inherits-land/article5399292.ece.
- ³² Giovarelli, Renee and Hanstad, Tim. 2013. A Dark Day for Kenyan Women: Why Kenya must not Pass its Revised Marriage Property Bill. Landesa. 25 novembre. www.landesa.org/why-kenya-must-not-pass-revised-marriage-property-bill/.
- ³³ G8. 2013. Lough Erne Leaders Communiqué. 18 juin. www.g8.utoronto.ca/summit/2013lougherne/lough-erne-communication.html.

- ³⁴ Nations Unies. 2013. A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies through Sustainable Development. www.ifla.org/files/assets/hq/news/documents/high-level-report.pdf.
- ³⁵ Banque Mondiale. 2013. Access to Land is Critical for the Poor. 8 avril. www.worldbank.org/en/news/press-release/2013/04/08/world-bank-group-access-to-land-is-critical-for-the-poor.
- ³⁶ Banque Mondiale. 2013a. Africa's Land Reform Policies can Boost Agricultural Productivity, Create Food Security and Eradicate Poverty. 22 juillet. www.worldbank.org/en/region/afr/publication/securing-africas-land-for-shared-prosperity.
- ³⁷ Union européenne. 2013. The Impact of EU Consumption on Deforestation. ec.europa.eu/environment/forests/impact_deforestation.htm.
- ³⁸ Pearce, Fred. Forest Stands. FERN. www.fern.org/foreststands.
- ³⁹ Rowe, Raphael. 2013. Has the EU Fallen for Congo Rainforest Logging Scam? BBC Online. 22 juillet. www.bbc.co.uk/news/world-africa-23358055.
- ⁴⁰ Global Witness. 2013b. Logging in the Shadows. www.globalwitness.org/sites/default/files/Shadow%20Permit%20Report%202013%20Final_Web.pdf.
- ⁴¹ L'Initiative des Droits et Ressources. 2013. Tendances de Tenure: Avril. www.rightsandresources.org/documents/files/doc_6060.pdf.
- ⁴² Julve, Cecelia et al. 2013. Forêts communautaires camerounaises et Plan d'action « Forest Law Enforcement, Governance and Trade » (FLEGT) : quel prix pour la légalité? Bois et Forêts des Tropiques. 317(3), p. 71-80. orbi.ulg.ac.be/browse?type=author&value=Cerruti%2C+Paolo+Omar.
- ⁴³ Tuckman, Jo. 2013. Panama's Indigenous People See Redd over UN Forest Conservation Scheme. Guardian Online. 4 mai. www.theguardian.com/global-development/2013/may/24/panama-indigenous-people-un-forest-conservation.
- ⁴⁴ GLOBE International. 2013. The GLOBE Forest Legislation Study. www.globeinternational.org/index.php/legislation-studies/publications/forest-legislation-study.
- ⁴⁵ ARA et al. 2013. FCPF Carbon Fund Poised to Undermine Rights. www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2013/11/Carbon%20Fund%20Methodological%20Framework%20Sign%20on%20Letter%2025th%20nov%202013.pdf.
- ⁴⁶ Coca-Cola. 2013. The Coca-Cola Company Commitment Land Rights and Sugar. assets.coca-colacompany.com/6b/65/7f0d386040fcb4872fa136f05c5c/proposal-to-oxfam-on-land-tenure-and-sugar.pdf.
- ⁴⁷ Asia Pulp & Paper. 2013. APP's Forest Conservation Policy. clients.squareeye.net/uploads/tft/APP-Forest-Conservation-Policy.pdf.
- ⁴⁸ TFT. 2013. Paper Giant Pledges No Deforestation. 5 février. www.tft-forests.org/news/item/?n=16793.
- ⁴⁹ TFT. 2013a. TFT and Climate Advisers Welcome Wilmar's Transformative Policies to Protect Forests and People. 5 décembre. www.tft-forests.org/news/item/?n=18593.
- ⁵⁰ Unilever. 2013. 100% of Palm Oil Bought will be Traceable to Known Sources by End 2014. 12 novembre. www.unilever.com/mediacentre/pressreleases/2013/100pcfpalmoilboughtwillbetraceabletoknownsourcesbyend2014.aspx.
- ⁵¹ Pearce, Fred. 2013. Unilever Plans to Double its Turnover While Halving its Environmental Impact. Daily Telegraph. 23 juillet. www.telegraph.co.uk/earth/environment/10188164/Unilever-plans-to-double-its-turnover-while-halving-its-environmental-impact.html.
- ⁵² Rio Tinto. 2012. Community Agreements Guidance 2012. www.riotinto.com/documents/Community_agreements_guidance_2012_2014.pdf.

- ⁵³ Neate, Rupert. 2013. Rio Tinto Accused of Environmental and Human Rights Breaches. Guardian Online. 18 avril. www.theguardian.com/business/2013/apr/18/rio-tinto-environmental-human-rights-breaches.
- ⁵⁴ Mines and Communities. 2013. World Bank-IFC Urged to Refuse Funding for Rio Tinto's Mongolian Mine. 19 février. www.minesandcommunities.org/article.php?a=12151.
- ⁵⁵ Human Rights Watch. 2013. Mozambique: Mining Resettlements Disrupt Food, Water. 23 mai. www.hrw.org/news/2013/05/23/mozambique-mining-resettlements-disrupt-food-water.
- ⁵⁶ The Star Online. 2013. Norwegian Govt. Pension Fund Global divests out of 23 palm oil firms. 11 mars. www.thestar.com.my/Business/Business-News/2013/03/11/Norwegian-Govt-Pension-Fund-Global-divests-out-of-23-palm-oil-firms.aspx.
- ⁵⁷ Global Witness. 2013c. International Finance Corporation and Deutsche Bank Bankrolling Vietnamese Land Grabs in Cambodia and Laos. 13 mai. www.globalwitness.org/node/8359.
- ⁵⁸ Global Witness. 2013d. Deutsche Bank Divests from Vietnamese Land Grabber HAGL Following Global Witness' Expose. 3 décembre. www.globalwitness.org/library/deutsche-bank-divests-vietnamese-land-grabber-hagl-following-global-witness%E2%80%99-expose.
- ⁵⁹ IUCN. 2012. IUCN Policy on Conservation and Human Rights for Sustainable Development. portals.iucn.org/docs/iucnpolicy/2012-resolutions/en/WCC-2012-Res-099-EN%20IUCN%20Policy%20on%20Conservation%20and%20Human%20Rights%20for%20Sustainable%20Development.pdf.



1238 Wisconsin Avenue NW
Suite 300
Washington, DC 20007
www.rightsandresources.org